



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Pays Cœur d'Hérault - Candidature pour le label national Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur SATGER informe les membres du Conseil Communautaire que le patrimoine naturel et bâti du Pays Cœur d'Hérault est très riche et particulièrement varié. Par ailleurs, la ville de Lodève a déjà obtenu le label National « Ville d'Art et d'Histoire » en 2006.

On retiendra d'ailleurs à ce titre la Convention Ville d'Art et d'Histoire passée entre l'Etat, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de LODEVE, l'extrait suivant :

« ... E- Une ouverture vers un Pays d'Art et d'Histoire

La démarche « Ville d'Art et d'Histoire » s'inscrit dans une logique de création d'un « Pays d'Art et d'Histoire » motivée par la forte implication de communes et communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault depuis 2003. Face à la dynamique actuelle et aux enjeux culturels de ce territoire, le Pays d'Art et d'Histoire se construit sur un projet qui devra être défini avec précision et qui intégrera la sauvegarde de la mémoire du passé industriel, la maîtrise de l'étalement urbain et la préservation ou l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Les services déconcentrés de l'Etat (DRAC et SDAP) et la DAPA accompagneront, en liaison avec le département, cette démarche menée par les collectivités territoriales et les structures associatives. »

Le Schéma de développement culturel 2008-2013 et le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine, réalisés par le Pays Cœur d'Hérault en 2008 en concertation avec les institutions et acteurs locaux, ont permis de synthétiser les connaissances concernant ce territoire en matière de patrimoine et ont conforté l'idée que le Cœur d'Hérault dispose de tous les atouts nécessaires pour prétendre à l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Le réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire est animé par le ministère de la Culture et de la Communication. Il regroupe actuellement 137 villes et pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture.

Dans le cadre des objectifs de la Charte de Pays, la valorisation du patrimoine et le développement d'un tourisme intégré se rejoignent. Le projet de Pays d'Art et d'Histoire « Cœur d'Hérault » est un projet global et transversal de territoire, mêlant action culturelle, action éducative, habitat, urbanisme, développement durable, tourisme, etc. Aussi, ses enjeux sont liés avec chacun des quatre axes de la Charte de développement durable du Pays, et en particulier avec la sous-mesure 4.1.3 « Développer un tourisme à l'échelle du Pays appuyé sur le patrimoine, notamment naturel, à partir d'une logique de mise en réseau, notamment des grands sites. »

La mission de développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault a démarré cette année, dans le cadre du Contrat de Pays 2009, l'élaboration d'une étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire, en vue de formuler la demande de candidature au label national.

Cette candidature doit être l'extension du label de la Ville d'art et d'histoire de Lodève, extension prévue dans la convention signée en 2006 avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Elle serait préparée sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault, territoire de projet et d'action pertinent en termes de gestion, et en concertation avec les acteurs locaux du patrimoine et du tourisme, les collectivités locales, le Conseil général, la Région et la DRAC Languedoc-Roussillon.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- de soutenir le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans sa démarche de réalisation d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sur le périmètre du Cœur d'Hérault (communautés de communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais) dès 2010
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches et les actes relatifs à la mise en œuvre

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré.

A LA MAJORITE

DECIDE de soutenir le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans sa démarche de réalisation d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sur le périmètre du Cœur d'Hérault (communautés de communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais) dès 2010

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.